Trentième Année. — N° 64 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 5 MARS 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 4 MARS 1885

LE DRAPEAU TRICOLORE & L'OPPORTUNISME

M. Paul Deroulède est l'auteur d'un charmant morceau qu'il a intitulé : *Ma cocarde* et qui commence ainsi :

Ma cocarde a les trois couleurs,
Les trois couleurs de ma patrie...

Quand il écrivait les chants du soldat, M. Paul Deroulède prévoyait-il que quatorze années après la Commune, il verrait les trois couleurs de la France publiquement humiliées, dans une manifestation patriotique, par le drapeau rouge ?

Prévoyait-il, ce patriote, que le gouvernement du pays tomberait entre des mains assez débiles et assez impuissantes pour que trois jours après les scènes scandaleuses de Levallois-Perret, nous en soyons encore à nous demander si le magistrat municipal qui s'est fait le patron et le protecteur de l'étendard révolutionnaire et international, sera révoqué, ou seulement s'il sera blâmé ?

On a lu, hier, la lettre toute militaire de M. Theraud-Mainvielle, capitaine au 66e territorial, signifiant au maire de Levallois-Perret que, ne voulant plus s'exposer à l'avenir à être compromis dans des cérémonies « où se trimbalent les *loques rouges* communardes », il donne sa démission de commandant du bataillon scolaire.

Aujourd'hui, c'est M. Paul Deroulède qui écrit au *Matin* la lettre suivante :

Paris, 2 mars 1885.

Monsieur,

Le *Matin* n'étant ni rouge, ni blanc, ni bleu, mais très équitablement tricolore, c'est à lui que j'adresse ma réponse au fatras d'injures que les journaux anarchistes et intransigeants déversent aujourd'hui sur la Ligue des Patriotes, à propos de l'incident de Levallois-Perret.

Je ne relèverai pas le honteux langage du journal de M. Rochefort disant que « les porteurs du drapeau rouge auraient pu aussi considérer le drapeau tricolore comme un emblème politique et se déclarer offensés de ce qu'on eût l'exhiber en leur présence. »

Ce n'est là que l'impudent aveu de la formation d'un nouveau parti en France, le parti anti-français.

Notre premier cri n'avait pourtant pas été pour qu'on arrachât ces loques rouges, mais pour qu'on empêchât les « sans-patrie » de prendre place à nos côtés, au milieu des drapeaux français, en présence des enfants du bataillon scolaire, et devant la pierre même qui consacrait le dévouement et le sacrifice de deux soldats morts pour la France.

Oui, en vérité, ce qui nous avait le plus attristé dans l'apparition de ces drapeaux rouges, ce n'étaient pas les hideux souvenirs de la guerre civile, ce n'était pas non plus l'étalage de l'insolent défi porté à la République et à la loi : c'était l'affront prémédité fait à ces deux héros du drapeau tricolore par les souteneurs de l'étendard international. Mais, aujourd'hui qu'il est avoué, qu'il est même proclamé que ce prétendu emblème révolutionnaire est véritablement un drapeau aussi étranger à la nation et aussi hostile à la patrie que l'Aigle de Prusse, *nous regrettons la modération* dont nous avons fait preuve, hier, en n'expulsant pas du cimetière français ces misérables que le *Cri du Peuple* félicite d'avoir profité de notre départ « *pour étouffer sous le cri de : Vive le drapeau rouge ! les vagissements de : Vive la patrie !* »

Aussi bien nous nous retrouverons.

Le délégué de la Ligue des Patriotes,
PAUL DEROULÈDE.

Nous avouons que nous préférons, pour cette fois, le style du capitaine Théraud à celui de M. Paul Deroulède.

Le président de la Ligue des patriotes n'ose pas dire son fait au gouvernement qui tolère, depuis quelque temps, le déploiement du drapeau rouge dans des manifestations publiques, à l'enterrement d'un marin et d'un soldat morts pour la France, aux funérailles de Jules Vallès ou à l'inauguration de la statue de Ledru-Rollin.

Il semble vraiment, à lire la lettre de M. Paul Deroulède, qu'il n'aurait pas protesté et que ses amis et lui se seraient tenus tranquilles, si les communards s'étaient mis à une autre place. Supposez, dit un journal, que ces fédérés, au lieu de prendre la droite du cortège, eussent pris la gauche, M. Deroulède se serait tenu coi. L'échauffourée du cimetière n'a été qu'un conflit de préséance.

Mais M. Deroulède finit pourtant par déclarer qu'il regrette sa modération : aussi bien, nous nous retrouverons ! crie-t-il aux tenants de la bannière rouge.

Le moment n'est peut-être pas éloigné, en effet, où le parti des « sans patrie » tentera quelque entreprise autrement sérieuse que les manifestations avortées de ces derniers temps.

Le ton de ses journaux devient chaque matin plus violent et menaçant. Ecoutez le *Cri du peuple*, à propos de l'incident de Levallois :

« Les citoyens groupés autour du drapeau rouge, dit le » *Cri du peuple*, l'ont su défendre. Le drapeau rouge » n'est point de ceux qu'on livre docilement à l'ennemi. » Quand il lui arriva de tomber au pouvoir d'un victo- » rieux, il gisait déchiré, hampe cassée, sur des mon- » ceaux de cadavres. Mais depuis quatre ou cinq ans il » réapparaît comme un signe de ralliement. Nous le dé- » ployons aux anniversaires; nous l'arborons au front de » nos tribunes; nous en enveloppons des cercueils. Dans » l'ombre de ses plis se lèvent, lui faisant un saignant » cortège, les suppliciés de mai 1871 : Varlin, Rigault, » Duval, Millière et les trente mille inconnus...

» On allait oublier peut-être combien est sale l'étoffe » dans laquelle ne sont vautrés les deux Bonaparte, Louis-» Philippe, Thiers, les pillards algériens, les capitulards » de Metz, les traîtres, les parjures, les égorgeurs de » foules désarmées; combien est avili le drapeau que les » commissaires de police enroulent à leur ventre.

» Mais voici que des sots hideux insultent notre éten- » dard à nous : l'étendard des revendications sociales. » Voici que l'emblème des guerres de conquête, des batailles » imbéciles de peuple contre peuple, des égorgements de » prétoriens nous provoque. Tant mieux ! Le drapeau » rouge battant librement l'air menaçait de devenir banal : » — il a maintenant repris sa signification révolution- » naire. »

Que fera, que peut faire le gouvernement ? sévir contre ceux qui arborent fièrement le drapeau rouge ?

Mais ce sont ses alliés, ses complices d'hier; sans eux, sans leurs suffrages, la plupart des candidats républicains resteraient sur le carreau aux élections prochaines.

Et puis, M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, M. Spuller et d'autres encore n'assistaient-ils pas à l'inauguration de la statue de Ledru-Rollin où ils ont vu, sans protester, le symbole de la guerre civile s'étaler sous leurs yeux ?

Le jour même de l'affaire Levallois-Perret deux adjoints au maire de Marseille assistaient à une grande réunion communaliste où l'on décidait une adhésion formelle aux « socialistes de Paris » ? L'un de ces adjoints déclarait qu'il fallait préparer *les esprits pour arriver à la Révolution*.

Le gouvernement osera-t-il révoquer ces deux messieurs.

Comment le pourrait-il, lui qui, naguère, envoyait la décoration au maire de La Seyne, au lendemain du jour où ce magistrat municipal venait de prendre part à une démonstration révolutionnaire ?

Les hommes de la révolution opportuniste ne peuvent rien contre les hommes de la révolution violente. Il n'y aura pas de Lamartine parmi eux, parce qu'aucun d'eux n'a la foi en Dieu, la foi en la patrie, qui enflammaient le cœur du grand poète aux mauvais jours de 1848.

Quand le drapeau internationaliste engagera la bataille, c'est ailleurs que nous devrons chercher les défenseurs du drapeau de la France.

ALFRED REBOUX.

On sait que M. le général Lewal vient de supprimer la commission de défense des côtes, dont le général Farre était président. S'il faut en croire l'*Intransigeant*, cette mesure ne serait de la part du nouveau ministre de la guerre qu'un acte de vengeance contre M. Farre, qui avait profité jadis de son entrée au ministère pour lui enlever la direction de l'école supérieure de guerre. Nous voulons croire, pour l'honneur du général Lewal, qu'il a obéi à des considérations plus élevées, bien que nous comprenions difficilement les motifs pour lesquels il a cru devoir supprimer une institution qui ne paraissait point sans utilité. Mais l'accusation dirigée contre lui n'en témoigne pas moins du peu d'estime que les opportunistes ont les uns pour les autres et à quels motifs petits et bas ceux d'entre eux qui ne sont pas au pouvoir soupçonnent ceux qui y sont de s'inspirer. Cet état d'esprit vaut la peine d'être signalé.

LETTRE DE FORMOSE

Le *Monde* a publié, il y a quelque temps, une correspondance de Formose qui a été justement remarquée. Le *Paris* reçoit communication de la nouvelle lettre qui suit : elle ne sera pas lue avec moins d'intérêt :

Tamsui, 17 janvier 1885

Je vous ai écrit, il y a environ trois semaines, pour vous donner quelques détails sur notre situation à Kelung et à Tamsui. Vous avez pu voir à quelle extrémité en étaient arrivés l'infanterie de marine et les 1,800 hommes envoyés de Saïgon et du Tonkin. Le 5 ou 6 janvier, sont arrivés les 800 « zéphyrs » qui ont pu à peine combler les vides. Le choléra, qui a sévi pendant quelques jours, est maintenant éteint et la situation sanitaire est améliorée. Les assassinats sont encore, malheureusement, très nombreux. Il y a quinze jours encore, on trouvait les cadavres, sans tête, de deux mécaniciens et d'un soldat, tués ensemble en pleine ville de Kelung, que nos hommes occupent cependant. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est dangereux de se promener seul : on risque d'être tué par ces rôdeurs ayant l'air de coolies inoffensifs qui, quand ils voient que personne ne les surveille, vous massacrent et disparaissent avec votre tête. Ces assassinats, très fréquents surtout sur les hommes isolés, le deviennent moins, car on a brûlé et détruit la moitié de la ville et, depuis l'arrivée des 800 hommes, on a établi des postes supplémentaires.

Il est arrivé une triste aventure à ces pauvres « zéphyrs ». Ils étaient venus ici avec l'idée préconçue et générale en France que les Chinois ne demandent qu'à être traités avec mépris et sont à peine dignes du manche à balai. Quelques-uns se trouvaient occupés à débroussailler devant un fort, sous la garde d'une escouade armée. Ils aperçoivent à quelque distance un superbe pavillon chinois. Les voilà qui, laissant là leur travail, saisissent leurs fusils et partent comme des fous, au nombre de 12, pour enlever le pavillon. Ils arrivent environ à 60 mètres, lorsqu'une décharge des Chinois en couche la moitié par terre. Du fort une compagnie part immédiatement; attaquée vigoureusement, menacée de se faire écharper, on en envoie une seconde. L'action allait devenir générale, quand les deux compagnies ont pu enfin se retirer, en rapportant 19 morts et 25 blessés gravement. Un « zéphyr » seul a été pris par les Chinois, qui de leur côté n'ont perdu presque personne. Ils étaient trop bien abrités par leurs retranchements. Ils se sont contentés de repousser l'attaque sans quitter leurs abris, ce qui explique qu'ils n'aient enlevé qu'un homme et perdu que peu de monde.

On annonce l'arrivée de 1,000 hommes pour le 19 ou le 20 janvier; on espérait que ce renfort serait plus nombreux. Si tout d'abord avec les 3,600 hommes envoyés à Formose on avait attaqué à la fois Kelung et Tamsui, nous serions maîtres du nord de l'île; mais ce système d'envoi de troupes par fractions ne produira jamais de résultat. Pour être complètement maîtres du nord de Formose, il nous faut absolument Tamsui, qui est la clef des opérations chinoises. Mille hommes pour prendre et occuper Tamsui ne sont pas suffisants, d'autant plus qu'il faudra aussi occuper San-Ho et Twa-tu-Tio; mais ces deux points sont d'une importance secondaire. A Twa-tu-Tio surtout on peut croire que la situation des Chinois, pris entre deux feux, serait très difficilement tenable.

Le colonel Duchesne a, dit-on, l'intention de ne rien faire contre Tamsui, faute de troupes suffisantes, et il déplore la situation qui nous est faite. Tout ce qu'il pourra tenter, ce sera de prendre les mines de charbon ou d'occuper Pékao. Il est presque sûr que d'ici à peu de temps vous apprendrez l'occupation des mines. Tout cela ne nous avance pas. Il faut 7,000 hommes pour le nord de l'île et et au moins 10,000 pour prendre l'île entière; mais encore ne faut-il pas envoyer les hommes par fractions.

Ce qui arrive ici, à Kelung, bien loin d'amener les Chinois à composition, ne fait que les encourager dans leur résistance. Ils voient que non-seulement ils nous tiennent en échec, mais même qu'ils nous battent de temps en temps, résultat qu'ils n'espéraient pas sans doute. Vous êtes loin de savoir ce qui se passe. L'amiral Lespès a été mécontent de la façon dont la dépêche sur la prise de Kelung a été tronquée dans le compte-rendu des journaux. Il en sera de même pour l'affaire de Tamsui... On lit dans le *Temps* : « Après le bombardement, les compagnies de débarquement mises à terre font sauter les pièces du fort. Dans cette opération nous avons eu deux hommes tués et sept blessés. »

D'abord le seul fort sérieux, La Galissonnière, était en feu ; on ne pouvait en approcher à cause des explosions de poudrières. Le feu y est resté intense pendant plus d'une semaine. Ce n'est que douze jours après que l'on a pu y entrer et faire sauter les pièces. Le 5 au matin, on fit sauter trois couleuvrines dans le petit fortin appelé depuis fort Villars. Le bombardement avait lieu le 5 août ; le débarquement s'effectuait à 9 heures du matin.

L'ordre du gouvernement était d'occuper les mines de charbon, que nous n'avons pu prendre avec 250 hommes du *Bayard* et du *Villars*. L'amiral Lespès, comprenant le danger, se contenta de faire occuper une hauteur nommée point A avec les compagnies. Le canon des bateaux les protégeait en partie. Pendant la journée on fit quelques fortifications et quelques abris contre la pluie, et la nuit se passa bien. Le lendemain 6, les travaux continuèrent, mais le soir aucun Chinois ne s'était montré. Une escouade qui poussait une reconnaissance du côté de Yamen tomba sur un groupe de Chinois qui ouvrit un feu terrible. Alors de tous côtés on voit surgir des masses de Chinois; on en voyait des groupes jusque sur les hauteurs à 6 kilomètres de là. Tous se dirigent sur le point A ; il y en avait plus de 2,000.

Nos hommes résistent quelque temps, mais le feu rapide des kropatcheks ne parvient pas à éteindre celui des Chinois, qui devient de plus en plus nourri et rapproché. La panique commence alors ; impossible de l'arrêter. Le commandant Martin résiste encore quelques minutes avec une quarantaine d'hommes. Il faut partir en toute hâte; pour comble de malheur, on ne parvient pas à arracher le pavillon, trop solidement fixé en terre. Impossible de couper la hampe, qui est un gros bambou. Les Chinois blessent l'homme qui cherchait à l'enlever et finissent par s'emparer du pavillon en même temps que d'un grand gabier nommé Coantanca, auquel ils ont coupé la tête ; mais je crois qu'il était mort auparavant, ayant reçu deux balles ; ils ont trouvé dans nos tentes des malles, des effets, de l'argent et des provisions de toute sorte. Le canon des bateaux les a empêchés de venir plus loin, sans quoi la déroute était complète.

Le plan des Chinois était d'entourer le point A pendant la nuit et de massacrer nos hommes.

Ils n'avaient pas eu le temps de prendre leurs positions, quand la fusillade leur a fait heureusement entamer l'action. La nuit, tout le monde y restait. La morale de tout ceci, c'est que les Chinois ne sont pas à dédaigner et que les moyens employés jusqu'ici pour les vaincre ne peuvent donner d'autres résultats que de compromettre notre prestige et d'immobiliser une flotte considérable. Qu'on abandonne Formose ou qu'on en voie assez de troupes pour agir !

REVUE DE LA PRESSE

Tas de filous!

M. Paul de Cassagnac consacre, dans le *Matin*, un long article à la liste civile impériale. Le morceau est intitulé : *Tas de filous!* En voici la seconde partie :

La liste civile du second Empire date du 12 décembre 1852.

Le gouvernement n'avait fixé aucun chiffre. S'adressant au Sénat, il s'exprima en ces termes : « Ce sera votre sagesse à la fixer. Vous serez les » souverains appréciateurs de ce qu'exigent la di- » gnité de la France, l'honneur de la couronne, » les devoirs du rang suprême et des habitudes de » bienfaisance du chef de l'Etat. »

La liste civile fut fixée à 25 millions, et dans les mêmes termes, suivant le même texte, que la liste civile de Louis XVI.

A ces 25 millions, il fallait ajouter les revenus des immeubles de la couronne, soit 5 millions.

C'était 3 millions de plus que sous Louis XVI et 2 millions de moins que sous Louis-Philippe.

En tout, 30 millions par an.

30 millions pendant dix-sept ans et demi, cela fais 525 millions, un demi-milliard touché par l'empereur.

Voilà ce que hurlent les républicains à qui veut les entendre. Voilà ce gouvernement si cher, si curieux, si ruineux !

Or, je vais essayer de vous démontrer, ce qui sera facile et par des chiffres prouvés, faisant foi, que l'empereur a relativement moins thésaurisé, moins économisé, moins dépensé pour lui, que M. Jules Grévy, président de la République française.

Disons pourtant et tout de suite qu'à l'envers des sinistres farceurs qui se sont fait attribuer les douze millions votés pour les victimes du 2 Décembre, Louis-Napoléon, président, et avant d'être élu Empereur, avait solennellement déclaré « qu'il renonçait à toute réclamation au sujet des confiscation prononcées en 1814 et en 1815 contre la famille Bonaparte ».

Et Dieu sait si ces revendications pouvaient et devaient monter haut !

Les 30 millions se décomposaient ainsi :

1,300,000 francs pour la famille civile de l'Empereur.

6 millions pour la maison impériale, avec tout son cortège de grand aumônier, de grand maréchal du palais, de grand chambellan, de grand écuyer et de tous les titulaires de charges destinées à mettre la cour de France au même niveau que les cours étrangères.

12 millions pour l'entretien des palais, bâtiments, forêts, mobiliers, musées et manufactures qui faisaient partie de la dotation de la couronne, dont l'agrandissement, l'amélioration doublaient la valeur.

6 millions de pensions au clergé, à l'armée, aux savants, aux inventeurs et... même à quelques républicains.

400,000 francs pour l'escadron des cent gardes.

La régie de l'Opéra coûta 300,000 fr. en 1866, dont j'ai le budget sous les yeux.

Enfin, l'hospitalité splendide donnée aux souverains qui visitaient l'Exposition de 1867 fut à la charge de l'Empereur et coûta 2 millions.

Voilà ce qu'il faut défalquer tout de suite des 30 millions de la liste civile.

Il reste environ 10 millions par an dont il faut trouver l'emploi en dehors des frais matériels d'existence. Si vous voulez savoir où passa la plus grande partie de cette somme, suivez-moi, je prends au hasard dans deux ou trois années.

Aux parents des enfants nés le même jour que le prince impérial, 1,730,000 fr.

Frais d'éducation des jeunes orphelins, 400,000 francs.

Création de maisons ouvrières à bon marché, 500,000 fr.

Don pour la Société de secours mutuels des anciens militaires, 500,000 fr.

Don à la Banque des Sociétés coopératives de Paris, 500,000 fr. — Ville de Lyon, 300,000 fr.

Constructions et fermes du camp de Châlons, 3 millions.

Allocations pour chemins vicinaux dans les Basses-Pyrénées, 200,000 fr.

Eglises, 3 millions et demi.

Maisons d'écoles pauvres, 1 million 200 mille francs.

Dons diplomatiques, bijoux pour artistes, 2 millions.

Et j'en aurais comme cela trois grandes colonnes d'énumération !

Il me semble que, si cet argent venait du peuple, il retombait sur le peuple en pluie d'or !

Et l'empereur donnait, donnait tellement, qu'en novembre 1860 la liste civile était en découvert de plus de cinq millions !

Et ceux de l'intimité se souviennent des 800,000 francs pris par le maréchal Vaillant sur sa propre fortune et prêtée à l'empereur, qui en avait besoin.

L'empereur est parti sans un sou, sans l'ombre d'une fortune quelconque.

Et, jusqu'à sa mort, il a vécu en Angleterre des bijoux que l'impératrice vendait successivement, et à mesure que les besoins grandissaient.

C'est même avec un orgueil mêlé de tristesse que beaucoup d'entre nous ont vu la famille impériale avoir un train de maison au-dessous de celui que possède le premier bourgeois aisé de Paris.

L'Empereur est mort sans avoir rien touché de sa fortune personnelle.

Et ce n'est qu'à la fin de 1873 et 1874 que l'Impératrice a pu recevoir 500,000 fr. à valoir sur ce qui lui appartenait en propre.

Et, la liquidation faite par la commission gouvernementale, il resta 1,144,587 fr. 68 d'actif — actif obtenu péniblement par la vente de tout, immeubles, linges, cristaux, argenterie, vins, armes de chasse, voitures, chevaux, etc.

Mais un litige, nous l'avons dit au début de ce travail, restait pendant entre la liste civile et l'Etat.

Le tribunal de la Seine estima qu'une somme de 4 millions était due aux héritiers de l'Empereur.

Ces 4 millions, ajoutés aux 1,144,587 fr. 68 dont nous avons parlé, constituent toute la fortune de l'Empereur, soit 5 millions de francs.

Or, quel est le banquier de Paris, quel est le Camondo, le Pereire, le Hirsch, le Bamberger, quel est le raffineur Lebaudy, ou le chocolatier Menier, qui n'en laissera pas quatre fois plus que ce souverain, cet empereur, qui régna dix-huit ans et qui toucha 525 millions !

Et M. Grévy n'a-t-il pas déjà mis de côté bien davantage ?

Et ce sont ces quatre millions, triste épave d'un effroyable naufrage, dernier denier de l'Auguste Veuve, que M. Jules Roche ne veut pas qu'on paie et que la Chambre des députés empêchera certainement de payer, malgré le droit, malgré la justice !

Oui, M. Roche ne le veut pas.

On sait ce qu'est M. Jules Roche, ancien communard, il est maintenant le plus fidèle des opportunistes. — Le sauvage est devenu domestique, par un chef-d'œuvre d'acclimatation ministérielle.

Pour lui adoucir l'humeur, lui a-t-on retranché quelque chose, comme cela se pratique avec certains animaux ?

Ancien clérical à outrance, renégat de ses opinions politiques, apostat de ses croyances religieuses, il ne vit plus que pour le mal. Et cette tête maigre, aux pommettes rouges et pustuleuses, vous a des aspects repoussants, les aspects haineux, mortellement envieux, de l'homme qui n'a jamais pu répandre son cœur et soulager ses intestins, de l'homme qui ne connaît pas l'amour et que la constipation désespère, et que ni la femme aimée, ni la douce Revalescière du Barry n'ont jamis soulagé, l'une au moral, l'autre au physique.

Il s'est fait à la Chambre des députés le titulaire d'une chaire nouvelle, la chaire de filouterie, bien plus utile en République, il faut l'avouer, que toutes les chaires de littérature ou de science.

Son enseignement porte sur l'escroquerie d'Etat.

Et, en peu de mots, il vous apprendra, avec une autorité superbe, aux applaudissements d'une salle en délire, comment on détrousse légalement une congrégation et comment on vide les poches d'une impératrice en exil.

Lui seul dans cette affaire prendra la parole, lui seul triomphera, car lui seul peut faire confisquer les 4 millions de la liste civile Gloire à Roche. C'est Robert Macaire député, c'est Mandrin sous-secrétaire d'Etat, c'est la revanche sociale !

N'empêche que je n'apporte plus ma montre dans ce mauvais lieu qu'on appelle le Palais-Bourbon. Avec des gaillards de cette moralité et de ce scrupule, ce serait trop dangereux. Et la première fois que je monterai à la tribune, j'ai bien peur de me tromper. Et au lieu de : *Mes chers collègues*, — je vais dire, malgré moi, ce que je pense : — *Tas de filous !* — PAUL DE CASSAGNAC.

NOUVELLES DU JOUR

Le scrutin de liste

Paris, 3 mars. — Le gouvernement est très inquiet de la situation résultant du rétablissement par le Sénat de 3,929,492 fr. de crédits supprimés par la Chambre.

Afin d'éviter un conflit immédiat dont il serait difficile de prévoir les conséquences, le gouvernement fera tous ses efforts pour que le scrutin de liste soit discuté avant le budget.

La manière de voir de la plus grande partie de la Chambre est, du reste, qu'il faut en finir avec cette question du scrutin de liste. Plusieurs membres avaient l'intention de demander que la loi sur le recrutement soit discutée après les tarifs des douanes, la droite réclamera le scrutin public à la tribune.

Le nouveau règlement du Sénat

Paris, 3 mars. — Les sénateurs élus par les divers groupes pour réviser le règlement du Sénat se sont réunis avant la séance.

Après une discussion générale sur les points qui leur sont soumis : le scrutin secret, une aggravation des sanctions, la réunion a nommé une sous-commission, composée de M. Lencel et Scheurer-Kestner, qui feront, dans une prochaine séance, les propositions qu'ils jugeront conformes aux désirs de leurs collègues.

La naturalisation

Paris, 3 mars. — La commission relative à la proposition de M. Batbie sur la naturalisation, a résolu de maintenir ses premières décisions. Elle admet le système proposé par M. Batbie et qui est destiné à faciliter la naturalisation. Elle repousse les restrictions que veut y apporter le conseil d'Etat.

La divorce

Le *Monde* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

Rome, 3 mars. — « Il faut se tenir en garde contre les instructions que l'on s'est empressé d'attribuer au Saint-Siège relativement aux causes judiciaires de divorce et à la conduite à suivre en pareils cas par les magistrats et les jurisconsultes appelés à traiter ces causes dans les pays où le divorce est malheureusement passé dans la législation de l'Etat. Les bruits répandus à ce sujet ne peuvent être que prématurés.

» J'apprends, en effet, que, sur la demande collective de plusieurs évêques de France, le Saint-Office est saisi de la question et qu'il se réserve de rendre un décret sur cette importante matière, afin de préciser les règles de conscience auxquelles on devra se tenir. »

Le septième anniversaire de l'avènement de Léon XIII

Rome, 3 mars. — Hier, le Souverain Pontife a reçu en audience les membres du Sacré-Collège, qui venaient lui offrir leurs félicitations et leurs vœux, à l'occasion du septième anniversaire de son couronnement.

A l'Adresse qui a été lue par le cardinal-doyen, Sa Sainteté a répondu par un important discours.

« La condition dans laquelle le Pape est placé, a dit le Saint-Père, est d'autant plus dure qu'elle se prolonge.

» Nous n'avons point l'indépendance dans l'exercice de notre pouvoir spirituel, car tous les actes de ce pouvoir peuvent être empêchés.

» Des événements sont possibles où Notre personne soit exposée à des hostilités contre lesquelles ne peuvent pas Nous rassurer ceux qui, ayant occupé Rome violemment, sont arrivés jusqu'aux portes de Notre demeure.

» On a encore présentes à la mémoire des circonstances récentes où cette demeure a été menacée. »

Le Saint-Père a rappelé ensuite les actes accomplis contre la Propagande, la licence laissée à la presse ainsi qu'à toutes les entreprises de l'hérésie, les lois contraires à l'Eglise adoptées ou préparées.

Le Saint-Père a déclaré en terminant qu'un état de choses où le suprême ministère pontifical est ainsi entravé ne peut être que subi, et jamais accepté par lui, ni par ses successeurs.

Ouvriers sans travail

Tulle, 3 mars, — Le *Corrézien* annonce que 800 ouvriers de la manufacture d'armes ont été congédiés, 600 pour fin mars et 200 pour fin juin. Il reste seulement 500 engagés.

Le général Grant

New-York, 3 mars. — Le général et ex-président Grant, dont la santé laisse à désirer depuis sa débâcle financière, est maintenant dans un état désespéré. Il est atteint du cancer des fumeurs.

Un parricide

Albi, 3 mars. — Hier matin, à six heures, le nommé Marty fils, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Maffrèsle, commune de Pampelonne, a tué son père d'un coup de fusil. La mort a été instantanée. L'assassin est ensuite sorti et s'est tiré un coup de fusil à la tête; la blessure est très grave. Marty fils venait de perdre sa femme, et cette mort avait ébranlé sa raison.

Les traités avec l'Annam et le Cambodge

Paris, 3 mars. — Le gouvernement, ayant appris que la cour de Hué était en relation continue avec les généraux chinois qui commandent Lang-Son, demandera jeudi à la Chambre de siéger vendredi pour ratifier les projets de traité passés avec l'Annam et le Cambodge. Le cabinet espère qu'il sera alors plus facile d'exercer une action directe.

Condamnation d'un banquier

Montpellier, 3 mars. — Après trois jours de débats, dans lesquels 300 témoins ont été entendus, la Cour d'assises de Montpellier a condamné ce soir, à huit ans de travaux forcés, un banquier de Béziers, pour faillite simple et frauduleuse et abus de confiance. Le passif s'élève à près de trois millions.

Une nouvelle conférence monétaire

Berlin, 3 mars. — M. Kardoff a soumis au Reichstag une motion invitant le chancelier à prendre l'initiative de reconvoquer la conférence monétaire qui a échoué en 1881, afin d'amener sur la frappe d'une monnaie d'argent, ayant pleine valeur, d'accord entre les Etats-Unis, l'union latine, l'Allemagne et que tous les autres Etats pourraient adhérer.

Ecroulement de l'« Hôtel du Dôme », à Cologne

Cologne, 3 mars, 8 h. 50. — Hier, dans l'après-midi, une grande partie de l'« Hôtel du Dôme » s'est écroulé. De grandes fissures dans les murs et les craquements des poutres avaient heureusement donné l'alarme, et tous les voyageurs, ainsi que le personnel de l'hôtel, ont eu le temps de prendre la fuite. On attribue la catastrophe à l'ébranlement causé à l'édifice par la construction d'une immense salle au rez-de-chaussée. La police fait démolir tout le bâtiment; il ne reste d'intact que les deux ailes, de date plus récente.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

L'AMIRAL COURBET DANS LA RIVIÈRE DE NING-PO

De son côté, l'amiral Courbet télégraphie, à la date du 1er mars, qu'il est devant la rivière de Ning Po, où il a commencé avec son escadre la croisière des bouches du Yang-Tze-Kiang contre les chargements de riz.

L'escadre a échangé une forte canonnade avec les forts de l'entrée.

La rivière a été barrée par les Chinois, dont les trois croiseurs se sont réfugiés à 3,400 mètres derrière le barrage.

BARRAGE DU NING-PO

Londres, 3 mars. — Le *Standard* a reçu la dépêche suivante de Shanghaï :

« A la suite du bombardement de Chinhaï, les autorités chinoises ont fait barrer la rivière de Ning-Pô.

LE BOMBARDEMENT DE CHIN-HAI

Shanghaï, 3 mars (source anglaise). — L'attaque des Français contre Chin-Haï a été une simple reconnaissance.

Les dégâts causés par le bombardement sont peu considérables.

L'escadre française s'est retirée.

Marseille, 3 mars, 8 h. 10. — Les armateurs français avaient été appelés à soumissionner, le 28 février, pour l'affrètement de vapeurs destinés à faire un voyage mensuel au Tonkin pour le compte du gouvernement. Il s'agissait des cargo-boats devant porter du charbon et du matériel.

La compagnie des Messageries maritimes, la compagnie Transatlantique, la compagnie Fraissinet, la société des transports maritimes, la compagnie nationale, la compagnie commerciale des transports du Havre et d'autres maisons d'armement ont offert leurs steamers.

La Compagnie nationale de Marseille et la Compagnie commerciale des Transports du Havre, ayant fait les offres les plus avantageuses, ont été déclarées adjudicataires. Chacune d'elles effectuera six départs par an. Le premier voyage sera fait par l'*Hindoustan*, acheté par la Compagnie nationale à la Compagnie Maurice et Réunion, qui est en liquidation.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 3 mars 1885

(Suite)

Présidence de M. LE ROYER, président

M. Chesnelong. — Qui donc trouve excellent le budget sur ressources extraordinaires ? Est-ce la commission ? le gouvernement ? la Chambre ? le rapporteur ? Non. La responsabilité en incombe tout entière à ceux qui ont créé ce budget. Si on avait écouté les conseils de la droite, le réseau des travaux publics serait plus avancé qu'il ne l'est et cela sans le secours du budget extraordinaire.

La discussion générale est close.

Il est passé à la discussion des articles.

M. Gouin, parlant sur l'article 1er du budget des dépenses sur ressources extraordinaires, proteste contre l'inscription au budget sur ressources extraordinaires des crédits accordés au ministre de la guerre.

Les crédits extraordinaires de la guerre sont adoptés.

Le chapitre unique du ministère de la marine et des colonies (crédit de 4,760,615 fr., pour avances à la compagnie ferrée Dakar à Saint-Louis) est adopté sans débat.

L'ensemble des dépenses extraordinaires du ministère des travaux publics est adopté sans modification.

L'article 1er du projet de loi est voté.

L'article 2 du titre 1er est adopté.

Le titre II, relatif aux dispositions diverses et comprenant dix articles (8 à 12), est adopté sans donner lieu à aucune observation.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi.

Le projet de loi est adopté par 220 voix contre 28, sur 248 votants.

Séance jeudi pour la discussion de projets de crédits et dépôt de la loi sur les céréales.

La séance est levée à 4 h. 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 3 mars 1885

(Suite.)

Présidence de M. BRISSON

M. Graux présente un amendement portant que les grains embarqués avant le 30 novembre 1884 seront admis aux droits actuellement en vigueur.

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

La séance est suspendue à 4 heures.

A la reprise de la séance, M. Graux annonce que la commission accepte les trois amendements pris en considération. Elle a seulement modifié la rédaction de l'amendement sur l'article additionnel établissant un droit sur les biscuits de mer, les gruaux, les semoules, etc.

L'article additionnel est adopté par 252 voix contre 187, sur 445 votants; il portera le numéro 2.

La commission propose d'admettre aux droits actuellement existants les blés embarqués antérieurement au 5 mars 1885 à destination directe d'un port français.

M. Méline dit qu'il ne peut pas accepter cette modification.

M. de Roys demande à inscrire dans l'article additionnel la date du 30 novembre 1884. C'est cette date que le gouvernement accepte et sur laquelle le scrutin est ouvert. L'article additionnel, portant la date du 30 novembre 1884, est adopté par 233 voix contre 205, sur 438 votants.

M. Waldeck-Rousseau combat l'amendement Delattre, demandant la liberté de la vente du pain sur la voie publique.

Après une réplique de M. Delattre, son amendement est repoussé.

M. Brisson dit qu'il y aura encore 15 amendements sur l'emploi des recettes provenant des surtaxes (exclamations.)

M. de Roys propose de renvoyer ces amendements après la loi sur les bestiaux.

M. Tirard ne s'oppose pas à l'ajournement; il déclare qu'il repoussera toutes les propositions tendant à donner une affectation spéciale aux nouveaux droits.

M. Ballue propose de les écarter par la question préalable.

M. Allain-Targé demande que ces propositions soient renvoyées après la discussion du budget.

M. Frank-Chauveau dit que les auteurs de l'amendement acceptent la proposition de M. de Roys, qui est adoptée par 340 voix contre 103.

M. Laroche-Joubert parle sur l'ensemble du projet (Cris : à jeudi !).

Le renvoi à jeudi est repoussé.

M. Langlois demande le retrait de l'urgence. La demande de retrait de l'urgence est repoussée par 303 voix contre 155 (Cris : à jeudi !).

M. Laroche-Joubert, en son nom et celui de ses amis, déclare qu'il votera contre l'ensemble du projet, qui lèse les intérêts du plus grand nombre.

M. Brisson annonce qu'il y a une demande de scrutin public à la tribune, sur l'ensemble (Cris : A jeudi !)

La Chambre, par 406 voix contre 86, renvoie à jeudi le scrutin à la tribune sur l'ensemble.

La séance est levée.

Séance jeudi.

LES INDISPONIBLES

Dans le projet de la commission de recrutement, tout le contingent doit être incorporé. Il n'est fait exception que pour les jeunes gens déclarés impropres au service et ceux qui sont dispensés comme soutiens de famille. Cette dernière exception permettra aux opportunistes d'acheter toutes les voix dont ils auront besoin pour se faire une majorité électorale. Dans ces conditions, les élèves des Ecoles normales et les séminaristes sont compris parmi les hommes incorporés. Il était impossible de prendre les uns sans les autres et on voulait à tout prix atteindre les séminaristes.

Bien entendu, d'après ce projet, les